

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20251118-DEC2025-116-DE Date de télétransmission : 18/11/2025 Date de réception préfecture : 18/11/2025
--

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-116

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du restaurant Le Sault Brenaz

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

VU la délibération n°2024-185 en date du 17 décembre 2024 actant les modifications du règlement suite aux modifications du règlement du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 4 novembre 2025 ;

VU le projet présenté ci-après :

Messieurs Killian SALA et David ARNAUD ont repris en juillet 2024 le restaurant emblématique Le Sault Brenaz, situé à Sault-Brénaz, avec le soutien de la mairie. L'établissement connaît un fort succès, notamment grâce à sa terrasse en bord de Rhône, très fréquentée par les habitants et les touristes.

Afin de sécuriser cet espace exposé aux vents et de prolonger la saison estivale, les dirigeants souhaitent installer, avec l'accord de la mairie, une pergola bioclimatique. Le coût total du projet s'élève à 51 424 € HT, dont 50 000 € HT sont éligibles à subvention.

Le projet est accompagné par la CCPA.

.../...

- **DECIDE** D'octroyer à Messieurs SALA et ARNAUD, dirigeants du restaurant Le Sault Brenaz, une subvention de 5 000 € HT correspondant à 10 % d'une dépense éligible de 50 000 € HT.
- **RAPPELLE** que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 novembre 2025
Publiée le 24 NOV. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 18 novembre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

